

Une autre vie
s'invente ici!



Le Parc expliqué à tous



Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée
de Chevreuse *en quelques chiffres* p. 1

Les 5 grandes ambitions de la Charte



Ambition 1

Gagner la bataille de la biodiversité
et des ressources naturelles
dans un espace francilien p. 4



Ambition 2

Un territoire périurbain responsable
face aux changements climatiques p. 6



Ambition 3

Valoriser un héritage exceptionnel
et encourager une vie culturelle
urbaine et rurale p. 8



Ambition 4

Un développement économique
et social durable p. 10



Ambition 5

Être innovants ensemble transversal

Témoignages
Un peu, beaucoup, passionnément... p. 12

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE *en quelques mots*

Le Parc naturel régional est un territoire habité à dominante rurale, au patrimoine naturel et culturel remarquable qui mérite les plus grandes attentions. Valorisant pour la Région Ile-de-France, il accueille naturellement beaucoup de Franciliens et de touristes.

Les communes, les départements, et la Région adhérentes au Parc participent à la rédaction d'une Charte qui présente les grands choix du territoire. Bien entendu, la Charte prévoit les moyens de protéger la flore, la faune, les paysages, les bâtis anciens..., elle prévoit aussi d'orienter le territoire vers un développement durable et économe en énergie.

Mais elle va plus loin, car elle dit comment, par quelles mesures précises, on peut parvenir à un équilibre entre l'environnement et la vie quotidienne. La Charte prévoit aussi de mesurer les efforts réalisés par les collectivités, les entreprises et les habitants.

Mais comment parvenir à tout cela ? Les échanges sont primordiaux, l'innovation et l'expérimentation aussi. Et peut-être le détail qui change tout : l'adhésion volontaire des collectivités, source d'enthousiasme et de créativité !

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX *en quelques chiffres*

46 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE qui se fixent cinq missions : protéger, aménager, développer, accueillir et expérimenter.

- Près de **14 %** du territoire français répartis sur **68** départements
- + de **3 900** communes
- + de **7** millions d'hectares
- + de **3** millions d'habitants
- + de **320 000** entreprises qui représentent
- + de **7 %** du tissu économique français

LE PLUS GRAND : les Volcans d'Auvergne / **395 000** hectares

LE PLUS PETIT : la Haute Vallée de Chevreuse né en 1985, jusqu'à présent sur **21** communes / **24 500** hectares (demain **62** communes, **76 000** ha et **128 000** habitants)

LE PLUS DENSE : Scarpe Escaut / **360** habitants au km² (1^{er} Parc créé en 1968)

LE PLUS BOISÉ : le Haut-Jura / **70 %** de sa surface

LE PLUS HABITÉ : le Ballon des Vosges / **203** communes et environ **255 000** habitants

PLUS DE CONTRAINTES POUR LES COMMUNES ?

NON ! Un Parc ne modifie pas les règles communales. Les communes qui ont adhéré librement s'engagent à prendre des décisions fidèles à l'esprit de la Charte. Leurs élus délégués participent au **syndicat mixte** de gestion du Parc aux côtés des représentants des intercommunalités, des départements (Yvelines et bientôt Essonne), de la Région et de l'Etat.

Elles bénéficient d'une image de marque reconnue, des services et conseils d'une équipe technique spécialisée et pluridisciplinaire et de moyens financiers supplémentaires : le syndicat mixte du Parc consacre 85 % de son budget aux actions et subventions d'investissement en faveur des communes membres.

Il va de soi que les communes et leurs groupements adhérents partagent l'objectif de protection des espaces naturels et agricoles, commun à tous les parcs naturels. Pour cela, il leur est souvent nécessaire d'adapter les documents d'urbanisme locaux ou intercommunaux, afin de renforcer cette protection.

PLUS DE CONTRAINTES POUR LES HABITANTS ?

NON ! Le syndicat mixte du Parc ne peut rien imposer aux habitants. En revanche, il apporte des aides, des conseils, et des subventions pour des projets conformes à la Charte (création d'une mare, d'un verger, amélioration de l'habitat...). L'ingénierie de ses spécialistes est gratuite et disponible pour les particuliers comme pour les communes. Le syndicat mixte édite également des guides utiles et complets, sur l'éco-construction, l'éco-jardinage, l'architecture locale, les couleurs des revêtements... Mais également des guides de balades à VTT ou à pied destinés aux visiteurs du Parc.

Bien entendu, le Parc veille particulièrement au respect des réglementations environnementales, mais il n'ajoute pas de contrainte supplémentaire. Il ne peut pas imposer par exemple à un agriculteur ou à une entreprise de modifier ses techniques de production, dès lors qu'elles sont conformes à la législation.

Deux exceptions cependant à ce principe : l'affichage publicitaire est limité et la circulation des engins à moteur sur les chemins doit faire l'objet d'arrêtés municipaux.

QUE FAIT LE PARC ?

> POUR LES VISITEURS ?

Des propositions

- Chemins de randonnée et dépliants
- Balades accompagnées
- Sites remarquables à découvrir
- Visites d'ateliers
- Animations, spectacles

> POUR LES HABITANTS ?

Des conseils

- Architecture/habitat
- Jardin naturel
- Haies, mares, clôtures
- Économies d'énergie
- Produits locaux, filières courtes

Des aides

- Création et accompagnement d'entreprises : commerces, artisanat ou industrie
- Aides aux agriculteurs



> POUR LES COMMUNES
ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Des conseils pour

- Elaborer un Plan Local d'Urbanisme
- Mener une stratégie foncière
- Monter une opération d'urbanisme dense
- Participer à un contrat de bassin
- Réaliser des travaux écologiques
- S'opposer à des projets comportant des risques de nuisances

Des projets communs

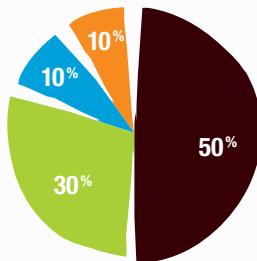
- Education à l'environnement des écoliers, des associations de jeunes...
- Manifestations culturelles
- Animations (rallye pédestre, cinéma de plein air, fête des fermes...)

Des subventions

- Diagnostic de sites écologiques
- Mobilier rural
- Panneaux signalétiques
- Abrisbus
- Création de sentiers
- Restauration du patrimoine rural...

UN PARC COÛTE-T-IL CHER ?

Le syndicat du Parc ne prélève pas d'impôt direct. L'essentiel de ses ressources provient des participations de ses membres.



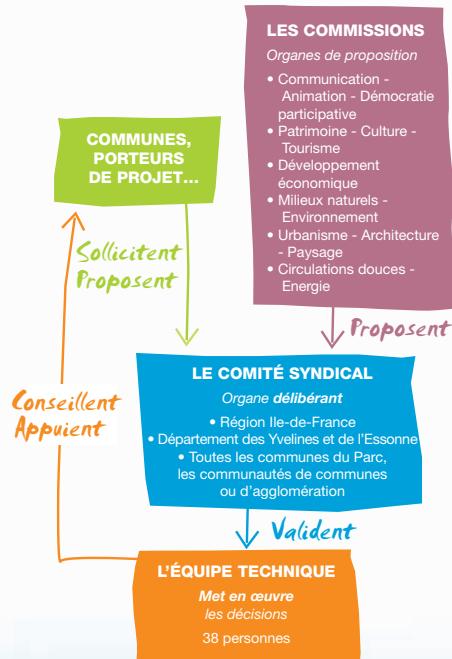
- la Région Île-de-France
- le(s) Département(s) 78 + 91
- l'État, l'Agence de l'Eau et autres organismes
- les communes = à 4,5 euros par habitant et par an.

Les communes bénéficient en retour d'aides financières plus élevées que leur participation.

Les subventions sont liées aux projets présentés, et ne sont pas calculées en fonction de la taille de la commune.

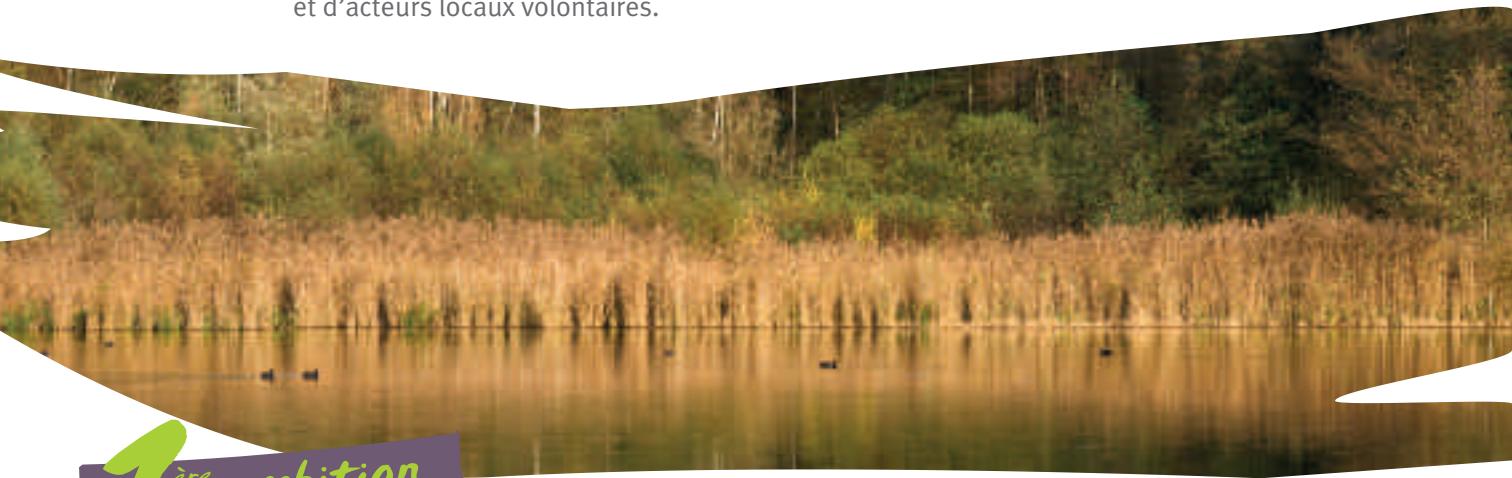
QUE PEUT APPORTER LE SYNDICAT MIXTE DU PARC ?

Le syndicat mixte est l'organe de gestion du Parc.



LES 5 GRANDES AMBITIONS DE LA CHARTE

Le projet de Charte définit 5 grandes ambitions pour un périmètre de projet étendu à 62 communes. Il a été établi grâce aux réunions de concertation qui se sont déroulées entre 2007 et 2009, entre les représentants de communes, d'associations, d'administrations et d'acteurs locaux volontaires.



1^{ère} ambition

Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien

Le Parc constitue l'un des principaux noeuds du réseau écologique régional. Il est aussi le « château d'eau » de l'Ouest francilien. Sa richesse réside dans ses espaces et ses espèces remarquables, mais également dans ses milieux plus ordinaires. 71 % de la flore francilienne est présente.

Plus de la moitié des espèces protégées régionales est recensée dans ses zones humides. Pourtant, un recul de la biodiversité est constaté. Il faut agir :

POUR :

- protéger et préserver les espèces fragiles, les rivières, les zones humides et la qualité de l'eau
- assurer la continuité des différentes Trames Vertes et Bleues (circulation, échange et maintien génétique des espèces et de leurs écosystèmes)

PAR :

- la connaissance et le suivi du patrimoine naturel,

- la lutte contre le mitage, l'étalement urbain en privilégiant les constructions au cœur des villages,
- le **Plan du Parc**, outil très efficace pour maintenir les terres agricoles
- la valorisation des ensembles paysagers : fonds de vallée, forêt aux usages multiples,
- l'agriculture biologique et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

5^{ème} ambition Être innovants ensemble

ECOUTER

Magazine (ECHO du parc)

UN BON EXEMPLE

Un pâturage extensif sous les pommiers

« La prairie des Cocagnes à St-Forget était à l'abandon. La commune, aidée du Conseil Général, la rachète et, avec le concours du Parc, restaure les 2 ha en friche. De vieux arbres sont préservés pour accueillir chouettes chevêche, chauves-souris, cétoines... Des pommiers de variétés locales sont plantés avec les enfants du village et 4 génisses de l'agriculteur Frédéric Peltier assurent un pâturage modéré du pré (on dit aussi pâturage «extensif» car il préserve le milieu environnant) devenu aujourd'hui lieu de promenade. »

Françoise Gossare, maire de St-Forget



ACTIONS CONCRÈTES PROGRAMMÉES

- > Soutenir les agriculteurs et financer des bandes enherbées, des plantations de haies ou d'arbres isolés favorables à la faune..., la création de mares, l'utilisation de matériels innovants (semis sans labour, pressoir à huile de colza...).
- > Requalifier les abords de la RN 10 et restaurer les continuités écologiques : passages à grande faune, buses pour petits mammifères, alignements d'arbres, liaisons douces pour les promeneurs...
- > Rouvrir des fonds de vallée, y installer un pâturage extensif (environ 1 animal à l'hectare), créer des vergers de variétés locales, restaurer des zones humides...

Fête de la nature

Jeu de l'oie biodiversité

VRAI/FAUX

Les services du Parc donnent leur avis sur les permis de construire ?

FAUX : Les permis de construire comme les permis de démolir ou d'aménager sont instruits par la mairie. C'est elle seule qui, se référant à son document d'urbanisme (PLU ou POS), donnera ou non son accord après avoir consulté l'Architecte des Bâtiments de France, si la construction se situe dans un périmètre classé ou inscrit.

L'Architecte du Parc peut être consulté au préalable pour ses conseils (intégration dans le paysage, choix de matériaux, techniques d'éco-construction...)

La Charte du Parc, librement approuvée par les communes, comprend un **Plan du Parc**. Il est fixé pour 12 ans et identifie les espaces agricoles et naturels à préserver de l'urbanisation que doivent respecter les documents d'urbanisme locaux.

Le Parc n'est pas favorable aux immeubles de plus de 2 étages ?

FAUX : La Charte préconise des constructions resserrées au cœur des villages plutôt que de «consommer» toujours plus de terres agricoles et d'espaces naturels. Plusieurs communes de la Vallée de Chevreuse sont composées de maisons de ville et d'immeubles de bourg s'élevant souvent jusqu'à 3 étages. Dans la continuité du bâti existant ou en utilisant les parcelles vides («dent creuse»), un immeuble de 2 ou 3 étages peut s'intégrer sans difficulté !



2^{ème} ambition

Un territoire périurbain responsable face aux changements climatiques

L'incidence des actions de l'homme est déterminante pour le changement climatique. A l'échelle du Parc, la lutte contre ce phénomène est essentielle ; une évolution majeure au regard de la précédente Charte.

Deux chantiers sont jugés prioritaires : l'amélioration de l'habitat très énergivore – notamment le parc immobilier ancien – et la maîtrise des déplacements domicile / travail. L'avenir est donc à l'optimisation...

UN BON EXEMPLE

L'éco-construction : une réalité locale

Quelles solutions et quels matériaux choisir ? Comment les installer ou les faire installer selon les règles de l'art ?... À toutes ces questions, le Parc naturel régional répond

PAR

• Le Guide éco-habitat (procédés et matériaux existants, conseils et recommandations).



- Le Forum éco-habitat (rendez-vous biennal en novembre où le public rencontre des professionnels spécialistes de l'éco-construction, l'isolation et des énergies renouvelables, des installateurs, des architectes...)
- Les formations à l'éco-construction (stages thématiques destinés aux professionnels : « évaluation, dimensionnement et chiffrage de solutions d'amélioration énergétique », « Étanchéité à l'air des bâtiments », « Mise en œuvre d'enduits et mortiers chaux-chanvre », etc.)

« Cette journée de formation m'a apporté une multitude de détails techniques concrets pour la mise en œuvre sur chantiers de procédés beaucoup plus efficaces », confie l'un des artisans stagiaires.



Forum eco-habitat

ACTIONS CONCRÈTES PROGRAMMÉES

Maîtres mots : sobriété et efficacité !

POUR

- > l'autonomie énergétique des exploitations agricoles, la réduction de la fertilisation non-organique (engrais de synthèse très énergivores), l'adoption de techniques simplifiées (semis sans labour par exemple), la mise en place de circuits courts de distribution... ;
- > la sensibilisation des habitants et visiteurs du Parc à l'éco-jardinage : compostage, engrais et traitements naturels, récupération des déchets verts et de l'eau.

PAR

- > la réduction des consommations énergétiques des bâtiments mais aussi de l'éclairage public,
- > la mise en place d'une filière bois-énergie s'appuyant sur la ressource locale (espaces verts, haies et forêts) : installation de chaufferies au bois dans les gymnases, piscines, écoles... et chez les particuliers,
- > le développement des transports collectifs et de circulations douces,
- > la préservation de la ressource en eau,
- > la diminution et le tri des déchets...

Nuit de la Chouette



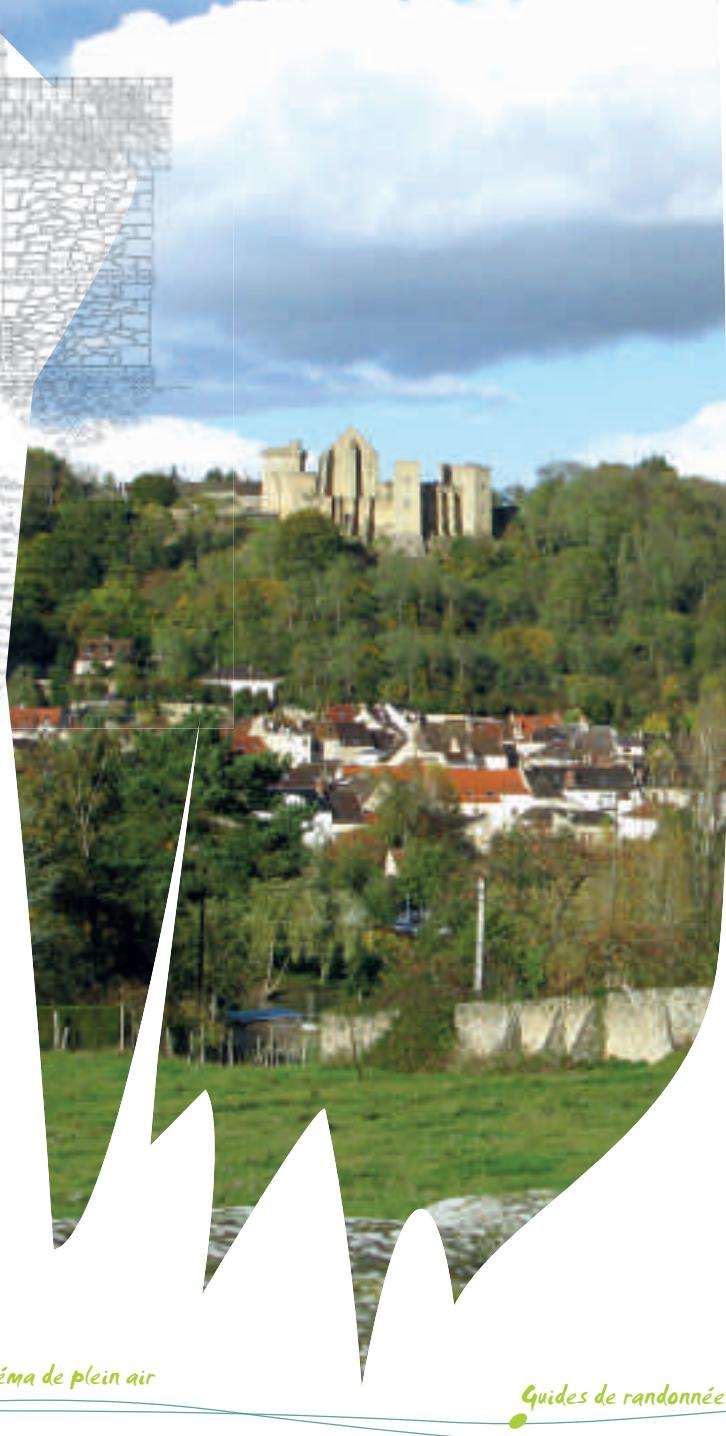
3^{ème} ambition

Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale

Du Hurepoix à la forêt d'Yveline, l'Histoire de France a laissé des traces : des édifices mais aussi des fermes à côté de grands domaines, qui font le charme de paysages façonnés par les modes de vie ruraux.

Le Parc souhaite mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel en encourageant sa restauration et en invitant aussi artistes, historiens, ethnologues à entretenir des conversations entre nature et culture.

La diversité des talents, le jeu des rencontres, la richesse des propositions contribuent à plus de vie au cœur des villages.



5^{ème} ambition Être innovants ensemble

Cinéma de plein air

Guides de randonnée

DE BONS EXEMPLES

La nuit est à nous

« L'événement-ciel » *La nuit est à nous*, mené à l'automne 2009 par le PNR dans cinq communes, a réuni de nombreux habitants pour observer leur village et le ciel, éclairage public éteint. « Cette rencontre nous a fait réfléchir, autant qu'elle nous a rappelé des souvenirs, des bonheurs d'enfance au village... Regarder le ciel, les étoiles, sentir l'air du soir et les odeurs de la nature comme décuplées, on avait oublié, c'est si bon », confie un participant.



Une église, un artiste

Lors des Journées du patrimoine de 2008, des artistes locaux, libres de leur inspiration, ont créé une œuvre dans une église.

Parade avec le FRAC

En juin 2010, le Fonds Régional d'Art Contemporain s'est échappé quelques jours de la capitale pour une escapade itinérante en Haute Vallée de Chevreuse. En partenariat avec le PNR, il est venu accrocher une sélection de ses collections à St-Rémy-lès-Chevreuse et dans deux petits villages : Rochefort et Bullion.



ACTIONS CONCRÈTES PROGRAMMÉES

POUR

- > assurer la préservation des paysages remarquables,
- > aider à la conservation/restauration du petit patrimoine et des grandes fermes patrimoniales,
- > approfondir la connaissance de l'histoire identitaire des communes et du territoire,
- > développer un tourisme culturel en s'appuyant sur la vie artistique.

PAR

- > des cheminements, des accompagnements entre les différents sites naturels, paysagers et culturels,
- > le recueil des témoignages de la mémoire locale,
- > le recensement et l'accompagnement des acteurs artistiques et culturels du territoire,
- > l'échange avec les territoires voisins et des actions intercommunales.

DISCUTER

Annuaire culturel

CONSTRUIRE



4

ème ambition

Un développement économique et social durable

L'agriculture occupe une place majeure dans le Parc, tout comme le développement du tourisme rural. En poursuivant l'action engagée depuis une quinzaine d'années, la Charte encourage également le dynamisme des cœurs de village par un soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de proximité. La complémentarité avec les

espaces urbains limitrophes est aussi un objectif : le Parc souhaite susciter la création de petites entreprises proposant des services aux grands établissements proches. La construction de petits logements et de logements aidés, déficitaires actuellement, contribue à la mixité sociale, tout aussi indispensable à la vitalité des villages (diversité

des qualifications, des services, des emplois et dynamisme culturel, sportif et associatif...). La modération de la croissance démographique limitée à + 0,55 % / an sur l'ensemble du territoire, afin de protéger au mieux les caractéristiques du Parc, rend les objectifs précédents très ambitieux.

5ème ambition Être innovants ensemble

Beau livre sur l'évolution des paysages

Le Parc est un frein à l'emploi !

FAUX : L'artisanat, les commerces de proximité, les petites entreprises se sont développés sur les 21 communes grâce au syndicat du Parc et aux outils qu'il a mis en place : Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), parrainages, conseils en management environnemental, aides financières pour la création d'activités et d'emplois, bourse aux locaux, mise en place de la Marque Parc, Éco-trophées, etc.

Un réseau d'artisans d'art s'est également renforcé avec le soutien du Parc naturel (expos, communication...). L'emploi agricole a été maintenu grâce à l'action de protection des terres agricoles (notamment via le Plan du Parc). L'image de marque du territoire, l'attrait touristique, le besoin de services de proximité et l'ensemble des actions de soutien menées par le Parc concourent bien au contraire à développer l'emploi local.

UN BON EXEMPLE

Le centre du village d'Auffargis accueille depuis moins d'un an 15 nouveaux logements sociaux, une supérette avec un logement pour les gérants, une place remodelée avec aire de stationnement, bancs, râtelier à vélos, espaces verts paysagers et façades ravalées. Le tout a été étudié avec la paysagiste et l'atelier d'architecture du PNR. Ce nouveau cœur de village est ressenti comme une référence et une réussite :

« Ces constructions respectent les recommandations « Haute Qualité Environnementale » (HQE). Nos exigences sur la qualité architecturale sont récompensées par une intégration réussie dans le site et appréciée par les habitants », se réjouit Daniel Bonte, Maire d'Auffargis.



ACTIONS CONCRÈTES PROGRAMMÉES

POUR

- > développer les filières et les circuits courts, la vente à la ferme, l'agriculture biologique, l'exploitation de la ressource forestière...
- > soutenir les initiatives des nouvelles filières éco-environnementales (bois-énergie, énergies renouvelables, éco-construction...);
- > promouvoir la responsabilité écologique au même titre que la rentabilité;
- > accroître l'offre de tourisme durable en s'appuyant sur les activités équestres, les sports.

PAR

- > les emplois locaux (télétravail, service à la personne...), les activités et les services aux entreprises en complémentarité des pôles d'emplois voisins du Parc;
- > l'intégration environnementale et paysagère des espaces d'activités économiques existants (surfaces imperméabilisées moindres, gestion écologique de l'eau, de l'énergie et des diverses ressources utilisées, biodiversité et plantation d'espèces locales dans les espaces verts, etc.);
- > d'autres formes d'accueil d'activités adaptées au territoire : hôtels et pépinières d'entreprises...
- > l'utilisation de locaux désaffectés : industriels, bâtiments agricoles vacants, etc.

TÉMOIGNAGES

Un peu, beaucoup, passionnément...

Au quotidien ou plus ponctuellement, ils sont acteurs de la vie du Parc : entrepreneurs, associatifs bénévoles, artistes, commerçants, agriculteurs, élus... ils parlent de ce territoire, leur territoire, et des projets qu'ils y mènent avec passion et conviction.



« Nichée dans un fond de vallée, à La Celle-les-Bordes, la charmante ferme de Claudie Le Quéré est bien entretenue : *« Pour toutes les rénovations, on tient compte de l'environnement, explique-t-elle. On essaie aussi que ce soit esthétique »*. La ferme de la Noue a franchi une étape supplémentaire en 2007 en se convertissant au bio et a depuis créé un emploi. Ses produits portent aujourd'hui la **Marque Parc**. »



« Maxime Jourdain, a construit sa maison individuelle à ossature bois en 2008. Aidé d'un ami architecte pour l'esquisse et de Bernard Rombauts, architecte du Parc, le couple est parvenu à une réalisation de qualité. Bien que contemporaine, leur maison, alignée avec un vieux corps de ferme en amont et de proportion similaire, est bien intégrée dans le hameau ancien. *« On a voulu respecter les principes pleins de bon sens de l'éco-construction : grandes ouvertures au sud pour les pièces de vie ; pare-soleil pour limiter les rayons verticaux de l'été et leur chaleur excessive. Isolation en laine de bois, ventilation double-flux et puits canadien pour une maison moins gourmande en énergie. C'est notre petite contribution au respect de la planète... »* »

« **Jazz à toute heure** vient de clore sa 12^e édition. Michel Bocage-Marchand, directeur du Festival : *« Durant plus d'un mois, plus d'une centaine de bénévoles se sont donné la main pour faire swinguer les communes. Leur mobilisation repose avant tout sur le plaisir de la rencontre et de partager un projet culturel, vecteur d'émotions, d'histoires, de fêtes... chacun a envie qu'il se passe quelque chose dans notre Parc... »* »



« A Chevreuse, QuinThéSens est beaucoup plus qu'un salon de thé. Véronique Muesser : *« En organisant animations, ateliers et rencontres avec des acteurs de la vie locale, je tiens à renforcer le caractère accueillant de la place, du quartier, du village. Nos petits commerces doivent donner envie de ne pas aller ailleurs ! »* »



« Ex-ingénieur, Stéphane Rous a décidé de se reconverter il y a quelques années et de créer un élevage d'escargots : la ferme de Fanon. *« L'impact visuel de ma ferme méritait la plus grande attention. Aujourd'hui, je me sens complètement intégré dans le Parc et content d'être là. »* »



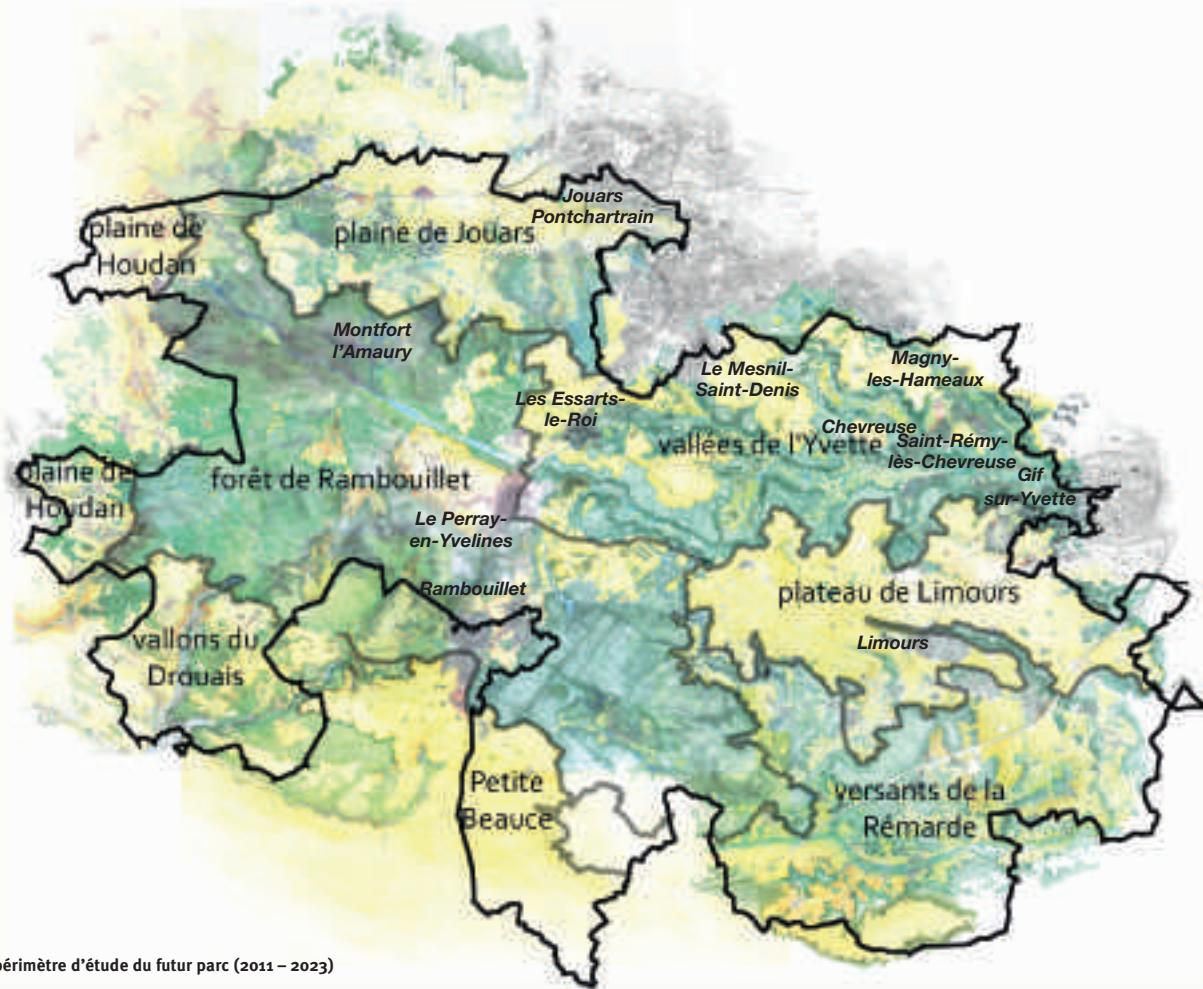
« Prairie devenue friche et même dépotoir, les prés de la Glacière à St-Rémy ont été restaurés sous l'impulsion du Conseiller municipal délégué à l'environnement, Jean-Jacques Ménieux, assisté techniquement par le PNR : *« Avec le Parc, de nombreuses actions sont menées pour la protection du milieu naturel et de la biodiversité. Sans lui, la Vallée de Chevreuse ne serait sûrement pas ce qu'elle est encore. Les orientations du Parc sont, pour moi, un heureux présage pour l'avenir. »* »

« Michelle Geoffroy, conteuse, a été sollicitée à St-Forget pour convoquer les fées et les trolls devant le lavoir de la Source aux fées fraîchement restauré : *« J'ai adapté certaines croyances populaires, la magie s'est répétée deux après-midi devant un public émerveillé ! »* »



« A Châteaufort, les élèves de CP et CE1 aidés des animateurs du PNR ont planté une haie en bordure de la Réserve naturelle régionale d'Ors. Ils ont souhaité y planter aussi... un panneau : *« Cette haie est jeune et fragile ; il faut ouvrir les yeux pour ne pas l'écraser. Faites-y attention ! ».* »





— périmètre d'étude du futur parc (2011 - 2023)

PRÉSIDENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL
DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE :
Yves Vandewalle

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Anne Cros Le Lagadec

RÉDACTION : **P. Blanc, Anne Le Lagadec,
V. le Vot**

PHOTOS : **PNR HVC S. Perera / V. le Vot/
O. Marchal / E. Maussion / B. Houguet,
Yann-Arthus Bertrand**

SUIVI DE FABRICATION : **Virginie Le Vot**

TIRÉ À 5 000 EXEMPLAIRES
EN OCTOBRE 2010

MAQUETTE : **MKASAR**
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ.

**Parc naturel régional de la Haute Vallée
de Chevreuse**
MAISON DU PARC
CHÂTEAU DE LA MADELEINE
CHEMIN JEAN RACINE
78472 CHEVREUSE CEDEX
TÉL : 01.30.52.09.09
ACCUEIL.PNR.CHEVREUSE@WANADOO.FR

www.parc-naturel-chevreuse.fr



**Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse**

île de France



Ejforne
LE CONSEIL GÉNÉRAL